

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 9 Subvention de fonctionnement (33.000 euros) et convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé (12^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création, de diffusion du spectacle vivant à Paris, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal situé dans le 12^e arrondissement de Paris.

Le Théâtre de l'Opprimé est à l'origine une compagnie qui, depuis 1995, gère un lieu de diffusion dans le 12^e arrondissement. Le théâtre de l'Opprimé est installé depuis 1994 dans un local précédemment destiné à l'entrepôt de mobilier et d'objets d'art d'Extrême Orient. L'association a signé un bail commercial avec le propriétaire.

La direction de la structure est assurée par Rui Frati, comédien et metteur en scène qui a débuté sa carrière au Brésil. À son arrivée en Europe, il enseigne au Conservatoire national d'art dramatique de Lisbonne avant de s'installer à Paris, où il rejoint Augusto Boal (fondateur de la compagnie) avant de prendre la direction du Théâtre de l'Opprimé en 1998.

Le Théâtre de l'Opprimé est soutenu par la Ville de Paris depuis 2002. Il reçoit également l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

La compagnie compte une quinzaine d'artistes et développe de nombreuses activités à partir de la méthode du Théâtre de l'Opprimé, principalement fondée sur le théâtre-forum qui consiste en un spectacle de théâtre interactif qui permet par le biais du jeu théâtral, de faire émerger la parole et la réflexion autour d'un thème choisi (égalité femme-homme, travail et insertion professionnelle, parentalité, logement, violence et citoyenneté, migration, santé, etc.).

La compagnie propose également des modules de formation professionnelle et monte des projets aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le théâtre bénéficie d'une salle de 100 places dont le projet artistique et culturel est fondé sur le soutien à l'émergence et aux écritures contemporaines. Il reçoit des compagnies en résidence de création et diffuse en moyenne une trentaine de spectacles par an, avec deux événements phares et emblématiques du lieu : Festival Pleins Feux sur la Jeune Création et le Festival pluridisciplinaire Migrations.

En 2019, le Théâtre a programmé 30 créations sur 34 compagnies programmées, démontrant une fois encore son rôle de repérage dans le paysage culturel parisien. Il a également accueilli 3 compagnies en résidence pour une quinzaine de jours au total. Les mouvements sociaux de fin d'année ont fait baisser la fréquentation du lieu et rendu également plus compliqué le déplacement des équipes.

Après une année 2020 complexe pour tous les lieux culturels, le Théâtre a déjà dû annuler en 2021 des spectacles, notamment sa propre production *Libertades* et cherche à reporter les compagnies qui n'ont pas pu présenter leur travail. Il maintient à ce jour la 13^{ème} édition du festival Migrations du 22 juin au 4 juillet.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, cette structure s'est trouvée dans l'obligation de rester fermée au public en ce début d'année 2021 et de revoir sa programmation. Les équipements culturels, en

fonction de leur situation respective, accueillent des équipes artistiques dans leurs murs ou en partenariat pour des résidences et des répétitions, organisent des représentations professionnelles pour assurer une visibilité aux spectacles créés, dans le strict respect des protocoles sanitaires, et maintiennent ou redéployent des interventions en milieu scolaire (temps d'éducation artistique et culturelle) ou en direction de publics isolés et particulièrement fragiles.

La structure ajuste son budget prévisionnel 2021 régulièrement pour tenir compte des annonces gouvernementales et des reports ou annulations au sein de leurs programmations initialement annoncées. Un budget réalisé 2021, qui sera remis au début de l'année 2022, permettra de connaître les ajustements des dépenses et des recettes réelles.

Afin d'accompagner la structure, il vous est proposé de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 33.000 euros au titre de l'année 2021 à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet, qui en fixe les conditions de versement.

La Maire de Paris

2021 DAC 9 Subvention de fonctionnement (33.000 euros) et convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé (12^e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre du théâtre de l'Opprimé ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention annuelle relative à la subvention de fonctionnement à l'association Centre du théâtre de l'Opprimé ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 33.000 euros est attribuée à l'association Centre du théâtre de l'Opprimé, 78-80 rue du Charolais 75012 Paris, au titre de 2021. 52701 ; 2021_04263

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 33.000 euros sur le budget 2021 de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement au Centre du théâtre de l'Opprimé, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.